

ASSEMBLEES GENERALE 28 JUIN 2025

L'Assemblée Générale du Centre Pêche Camarguais, convoquée le 30 mai 2025 par Bruno Lacroix, son président, s'est tenue le 28 juin 2025 à 17 heures, au club house du Yacht Club de Port Camargue

Etaient présents les membres du Comité Directeur, Bruno LACROIX, président, Frédéric LERDA, secrétaire, Vincent NOLOGUES, trésorier, Matthieu DELUS, Marc DOLE, Serge GADEA. Cyril HUOT, Véronique SANCHEZ
Sont présents Mme Simone FALCE secrétaire générale de la FFPM et Pierre FALCE président du Comité régional Occitanie Pyrénées Méditerranée de la FFPM.

- ✓ Le président Bruno LACROIX ouvre la séance par un mot d'accueil et de remerciements.
Il présente le rapport moral qui est validé à l'unanimité.
- ✓ Le quorum étant atteint avec 25 capitaines présents et 11 représentés et 1 en ligne sur un total de 48, avec 42 équipiers présents, représentés ou en ligne, l'Assemblée Générale peut se dérouler.
- ✓ Suite à la démission d'un membre du Comité Directeur, selon les statuts le président propose Eric GONZALEZ pour compléter la liste. Eric GONZALEZ est élu à l'unanimité.
- ✓ Vincent NOLOGUES présente le bilan financier. Ce bilan bénéficiaire de 15 179,94€, principalement du fait d'encaissement de créances diverses et d'une diminution de dépenses internes.
Le budget prévisionnel est détaillé et est validé à l'unanimité moins une voix.
- ✓ Frédéric LERDA expose en détail la procédure obligatoire en cas de capture d'un thon ainsi que les règles de quotas à respecter scrupuleusement.
- ✓ Simone FALCE et son mari Pierre interviennent plusieurs fois pour apporter des éclairages supplémentaires sur les différents sujets.
- ✓ Bruno LACROIX s'étend sur le concours de Port Camargue à venir fin juillet, sur le concours de la SNSM le 6 juillet et sur les autres concours FFPM de l'été.
- ✓ Suite à l'élection de ce jour Le Comité est donc :
Président : Bruno LACROIX
Vice-président : Benjamin COLAS
Secrétaire : Frédéric LERDA
Trésorier : Vincent NOLOGUES
Membres : Matthieu DELUS
Marc DOLE
Serge GADEA
Eric GONZALEZ
Cyril HUOT
Véronique SANCHEZ

Le président clôture la séance à 18h15 et invite tous les participants à la remise des bagues puis au buffet offert par l'association.

Le président Bruno Lacroix



EQUIPAGES PRESENTS 25

A CLAUDE, AD HOC, APP 30, AYRTON, CORYPHENE, DYVIR 5, ESPERANCE, FELAJAVA, LAU, LE BRIGAND, LUDO, MAC FLY3, MAHE II, MAUPITI_O, MAUPITI_T, MERRY CUP IV, MILVUS, MISTRAL II, PAPIK, THIBAUT, THON'AIR II, TITOU 2, TRIONIE, ULYSSE IV, VOLKA.

EQUIPAGES REPRESENTES 11

BARRACUDA, CRONOS, DARIA, FLO LOVE, FLORIANIS, GABIN II, IGLOO, MIND I, SAMSARA, SAMSARA IV, WHAT ELSE

EQUIPAGE VOTE EN LIGNE 1

PTI CHARLES



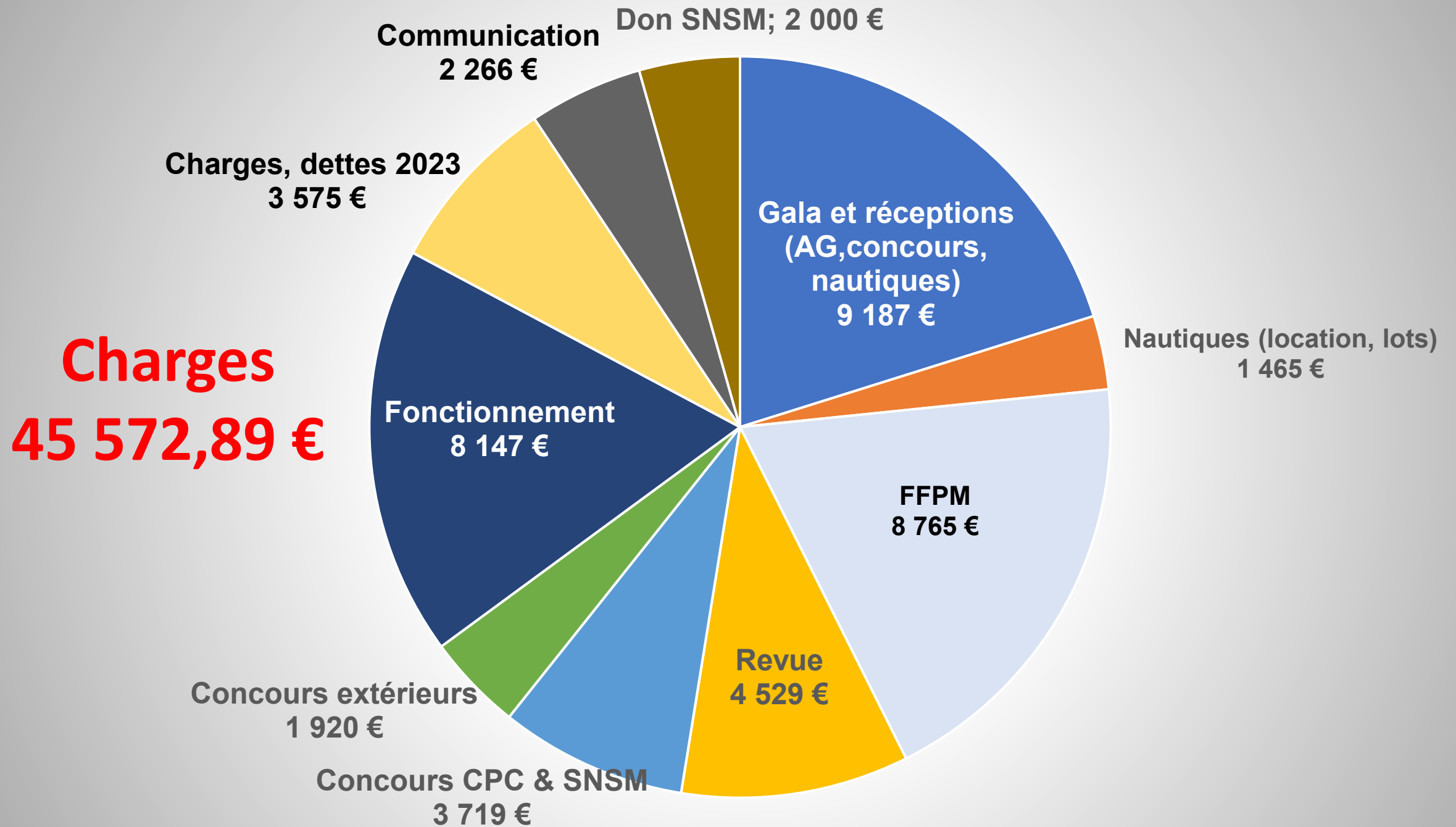
Centre pêche
Camarguais
SPORT, PÊCHE & PASSION

Résultat 2024

Compte de Résultat

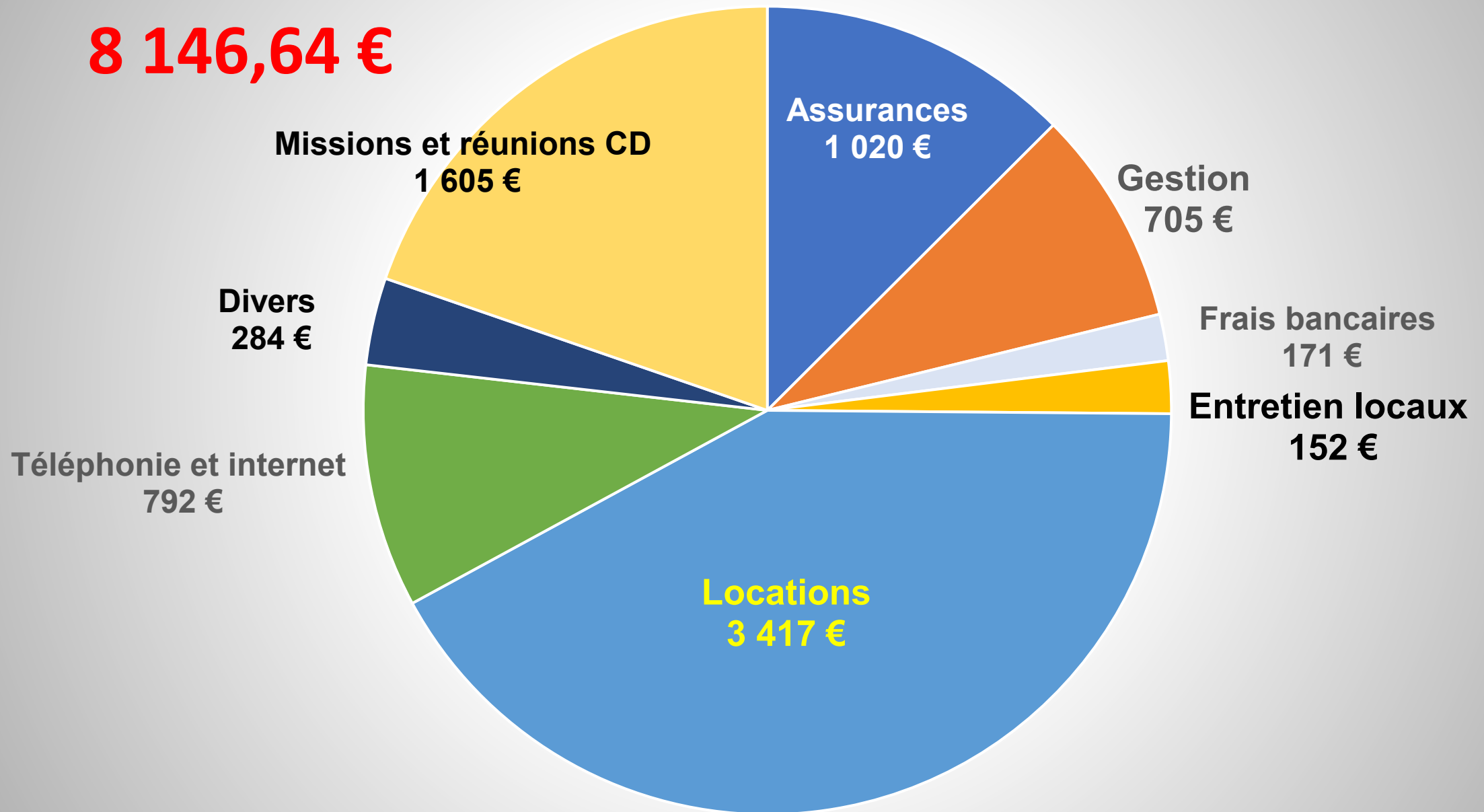
du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges			Produits		
	N	N-1		N	N-1
6011 Achats stockés 1	234,42		7062 Recettes manifestations	983,50	
60225 Fournitures de bureau	95,04		7063 Recettes gala	870,00	
6043 Impression	3.658,80		7064 Publicités	14.150,00	
6044 Conception Revue	870,00		7066 Divers	1.122,00	
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	38,04		7067 Participation repas	94,00	
6064 Fournitures administratives	31,81		707 Ventes de marchandises	15,00	
6065 Fournitures Bar / Buvette	55,75		7071 Vente Casquette	45,00	
6072 Achats Bar / Boissons / Nourriture	3.903,34		7072 Vente Tee-shirt	240,00	
6074 Achats Lots	1.972,00		7073 Vente gobelets	35,00	
6132 Locations immobilières	3.417,22		7074 Vente Nettoyant	15,00	
6133 Locations divers	50,00		7081 Inscription Concours	5.904,00	
6151 Entretien locaux	113,50		741 Communes	6.417,22	
6168 Autres assurances	1.020,12		756 Cotisations-Adhésions	21.770,00	
6184 Outils de gestion administrative	577,80		7581 Dons CPC	100,00	
6232 Foires et expositions	964,80		7582 Dons SNSM	410,00	
6238 Matériels et Objets de Communication	2.266,47		763 Remboursement Banque	80,02	
6241 Inscription Concours	1.920,00		7671 Intérêts des comptes rémunérés	369,66	
6242 Organisation Concours	1.122,00		772 Produits sur exercices antérieurs	8.132,43	
6243 Fournitures Concours	1.075,00				
6252 Repas Bureau	443,10				
6256 Missions membres bureau	1.162,25				
6257 Réceptions	4.627,66				
6258 Animations	600,00				
6264 Frais Informatique et Internet	792,20				
6271 Frais tenue de compte	57,56				
6273 Frais de virement	28,85				
6274 Frais Cartes bancaires	84,73				
6571 Don SNSM	2.000,00				
6581 Affiliation (fédération, ligue District,oms)	100,00				
6582 Licences FFPM	8.665,00				
6583 Remboursement de trop versé	50,00				
672 Charges sur exercices antérieurs	3.575,43				
Total I.Charges	45.572,89		Total I.Produits	60.752,83	
86. Emploi des Contributions volontaires			86. Emploi des Contributions volontaires		
860 Secours en nature			870 Bénévolat		
861 Mise à disposition gratuite de biens			871 Prestations en nature		
864 Personnel bénévole			875 Dons en nature		



Fonctionnement

8 146,64 €



Recettes

60 752,83 €

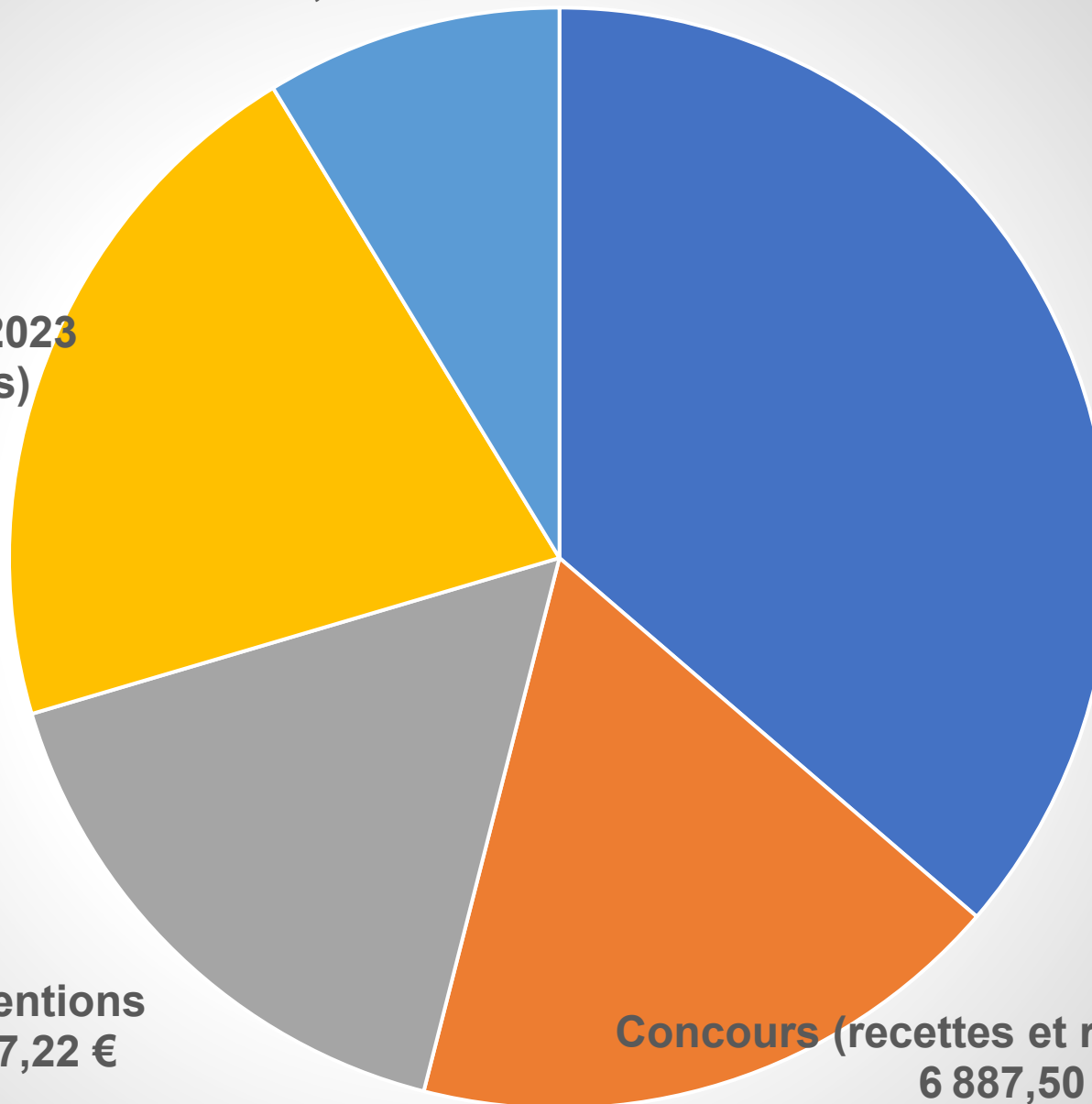
Produits exercice 2023
(Pub,subventions)
8 132,43 €

Subventions
6 417,22 €

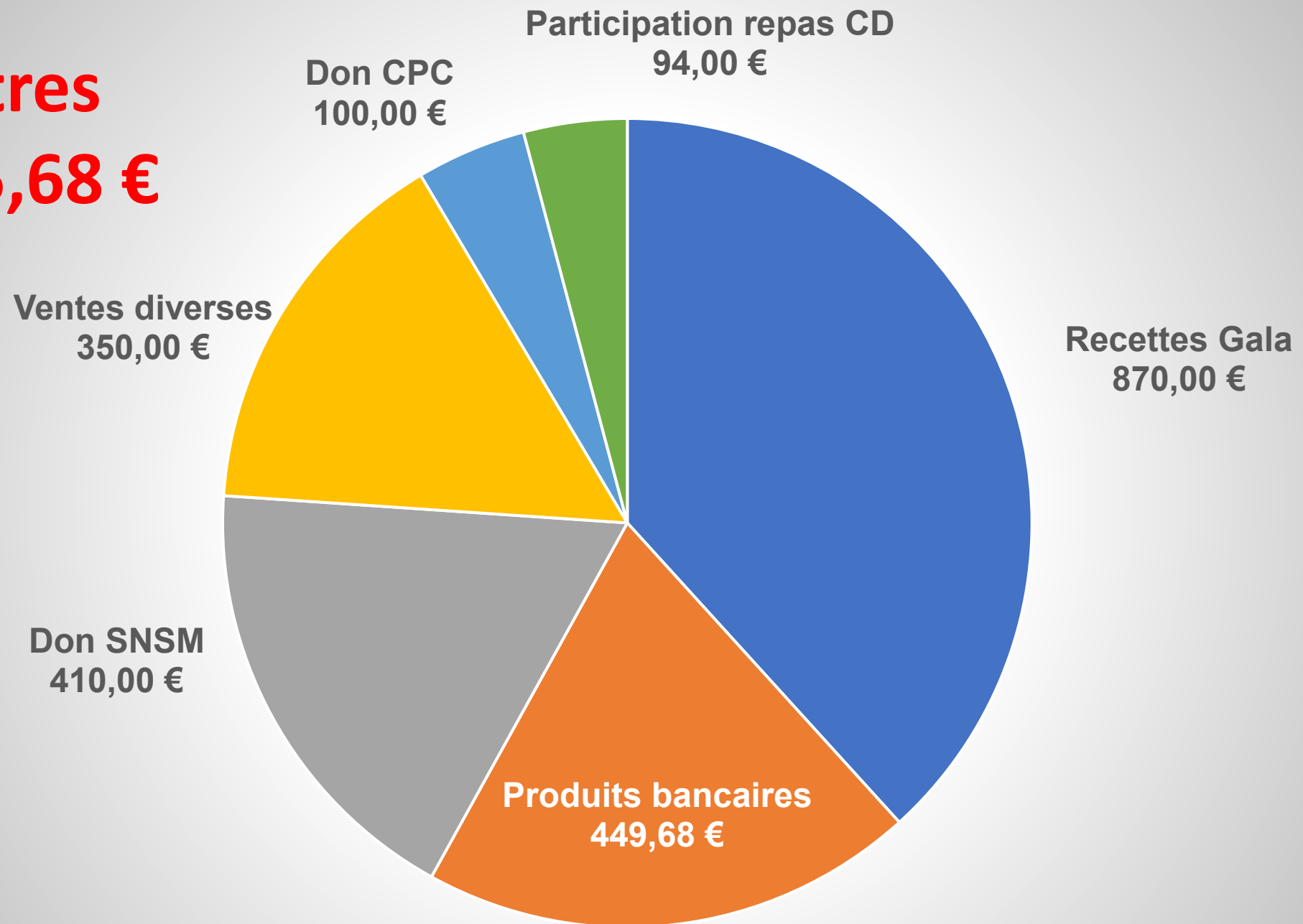
Autres
3 395,68 €

Publicités
14 150,00 €

Concours (recettes et remboursement)
6 887,50 €



Autres
3 395,68 €



RESULTAT 2024

CHARGES

45 572,89 €

RECETTES

60 752,83 €

BENEFICE 15 179,94 €

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2024

Compte CRCA 85163594124	8 648,34 €
Livret	14 432,73 €
Caisse	0,00 €

A noter

Produits sur exercices antérieurs 8 132,43 €

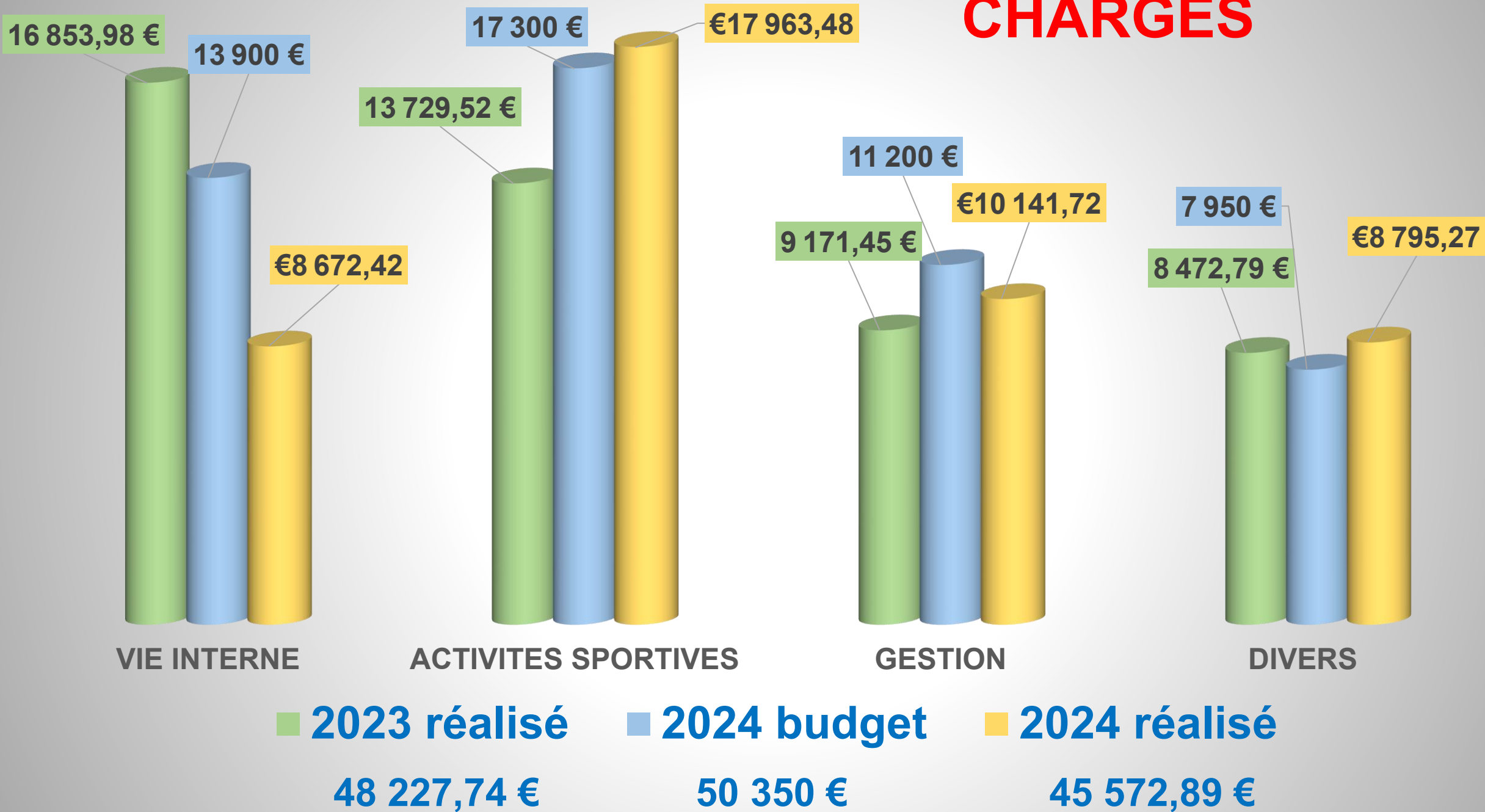
Charges sur exercices antérieurs 3 575,43 €



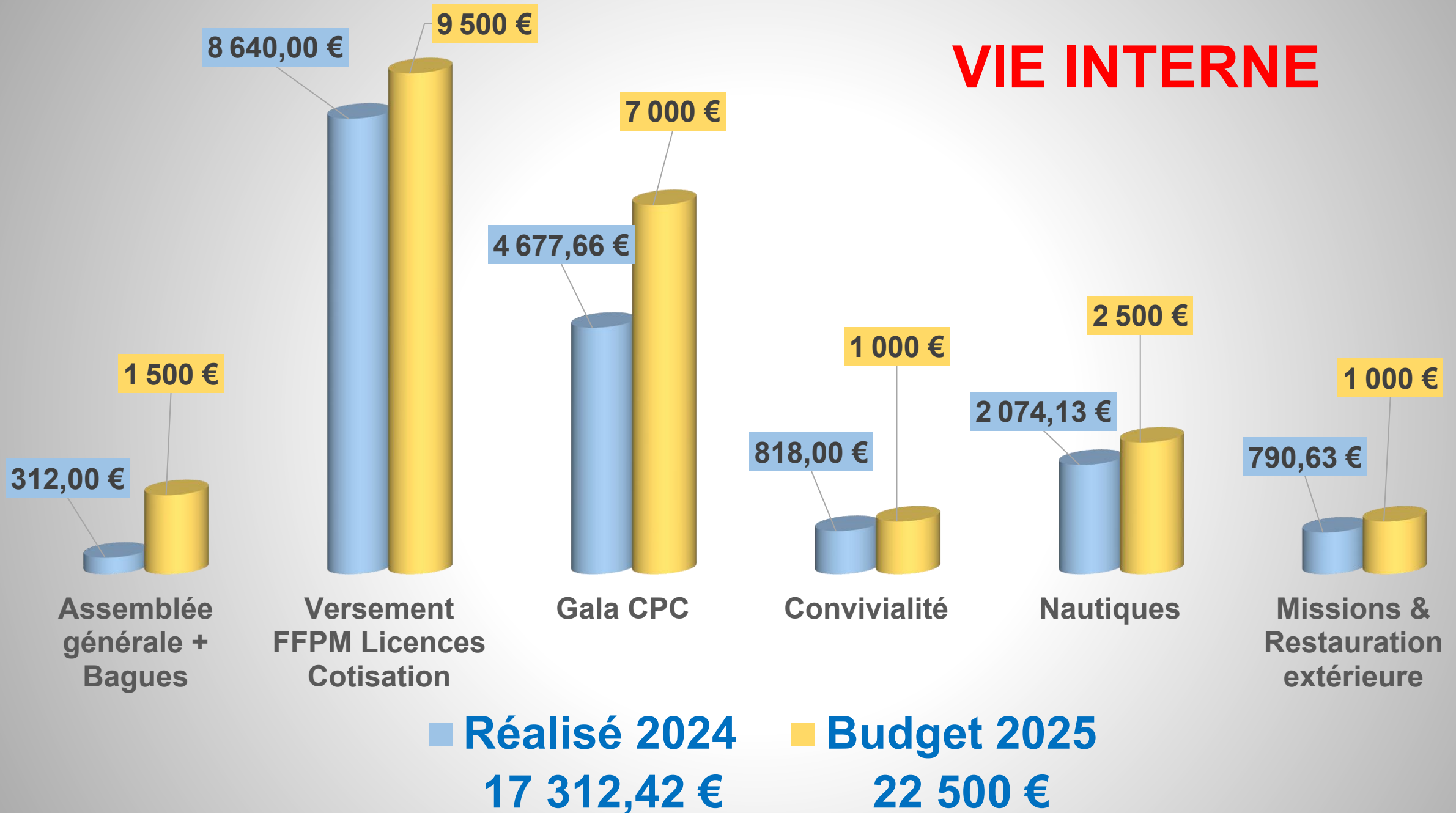
Centre pêche
Camarguais
SPORT, PÊCHE & PASSION

Prévisionnel 2025

CHARGES



VIE INTERNE



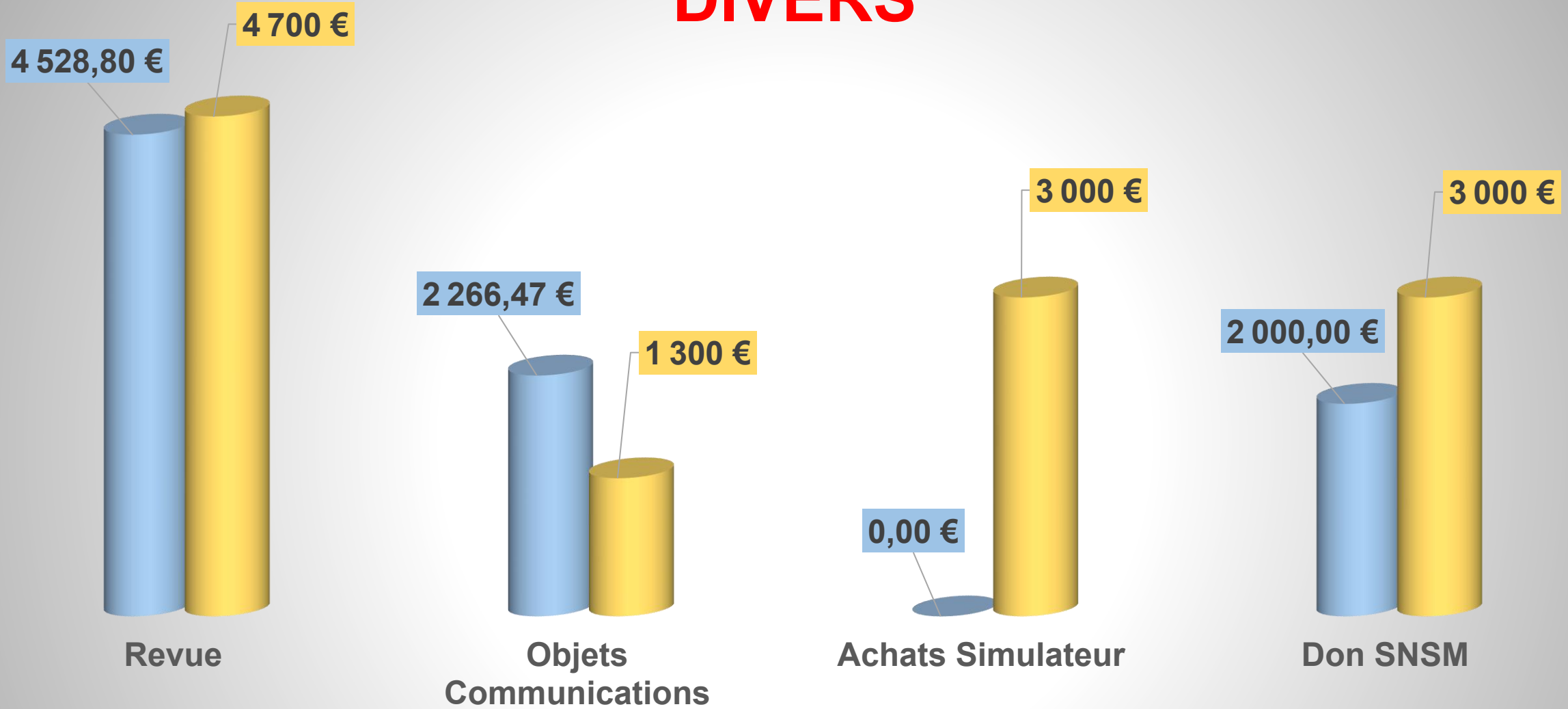
ACTIVITES SPORTIVES



GESTION



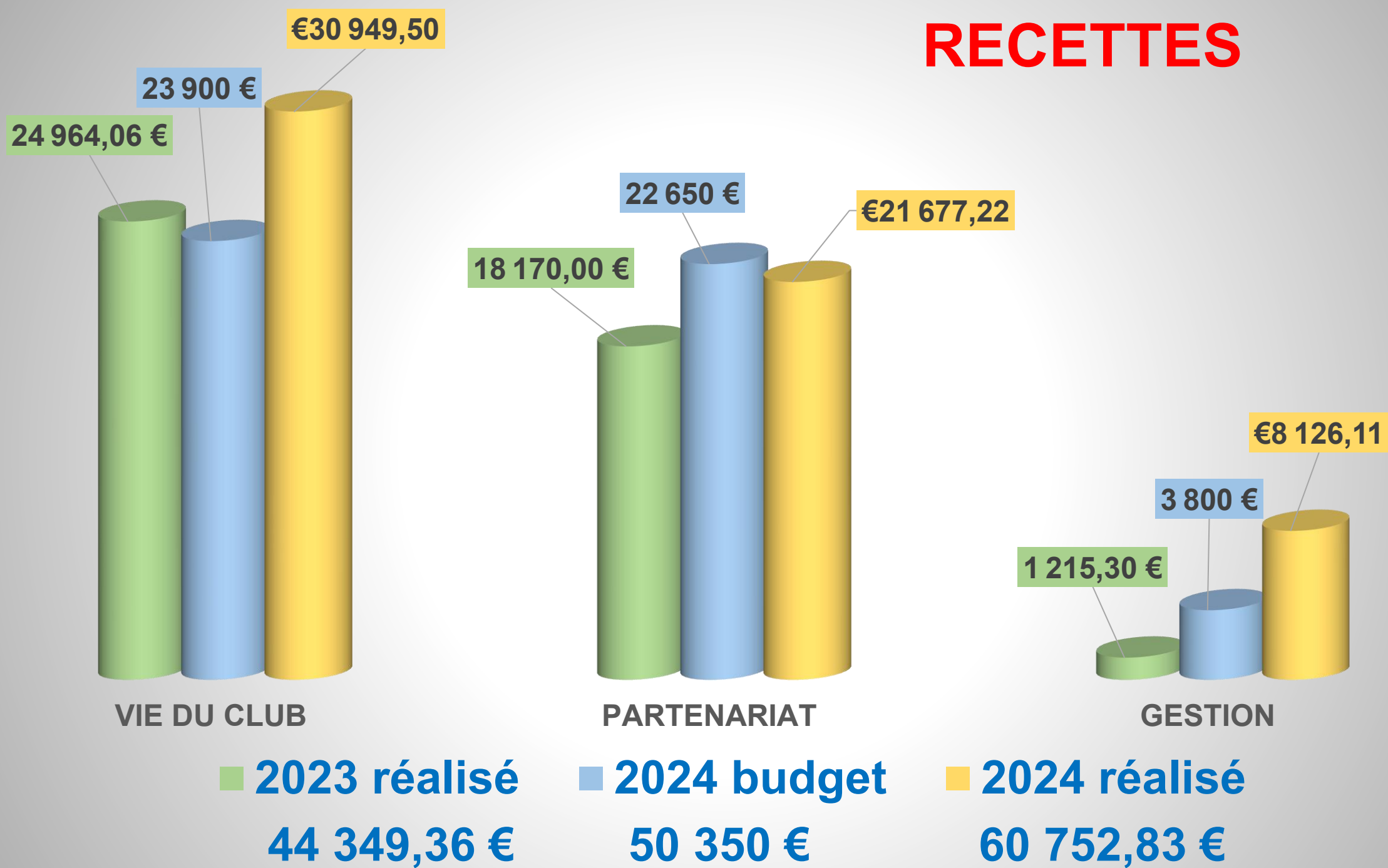
DIVERS



■ **Réalisé 2024**
8 795,27 €

■ **Budget 2025**
12 000 €

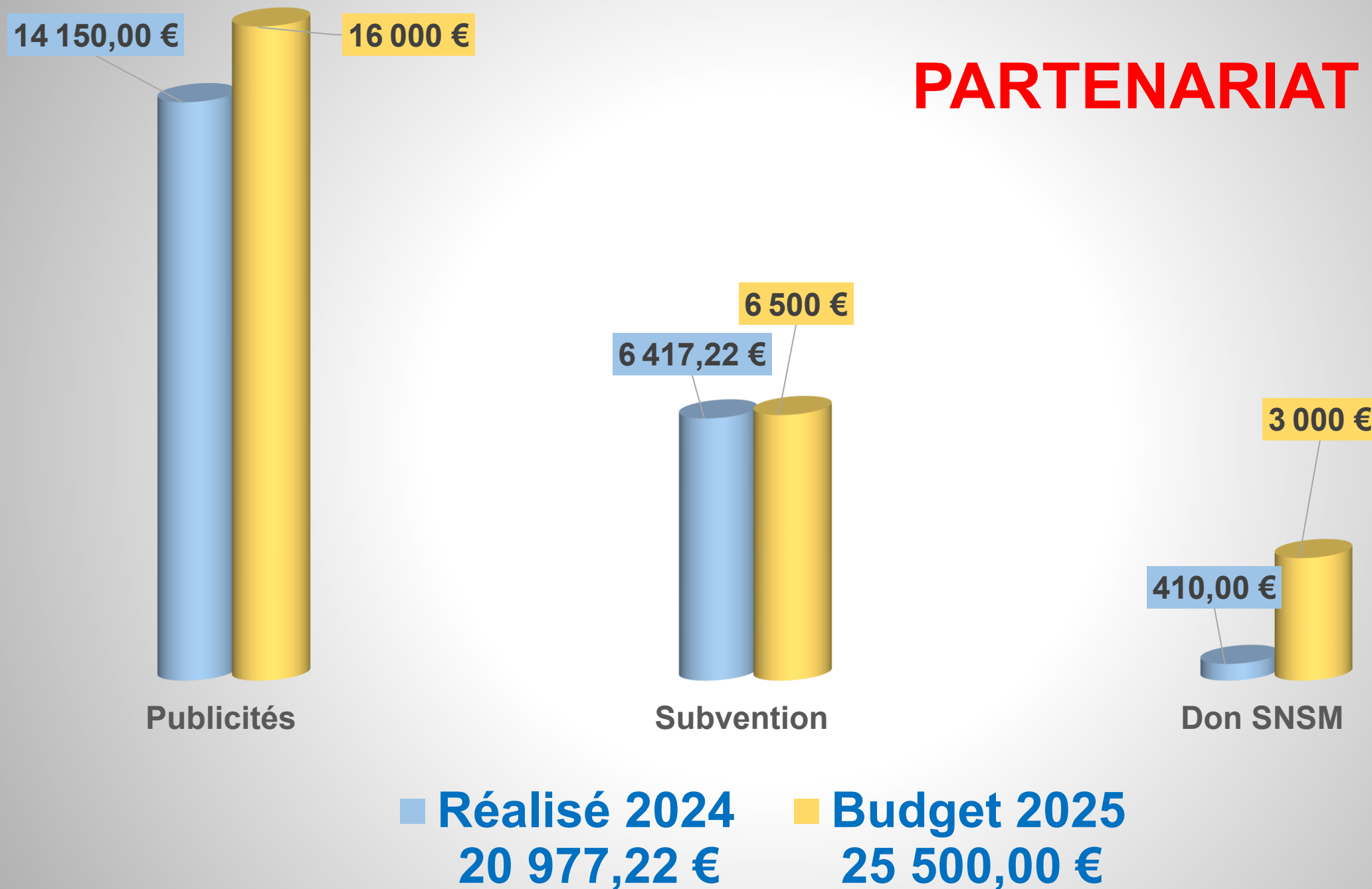
RECETTES



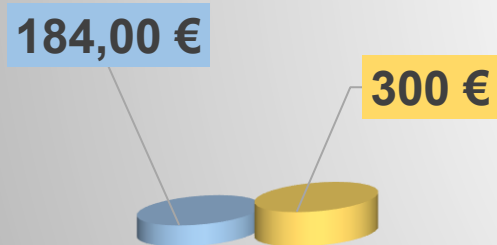
VIE DU CLUB



PARTENARIAT



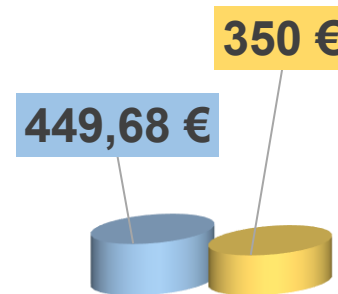
GESTION



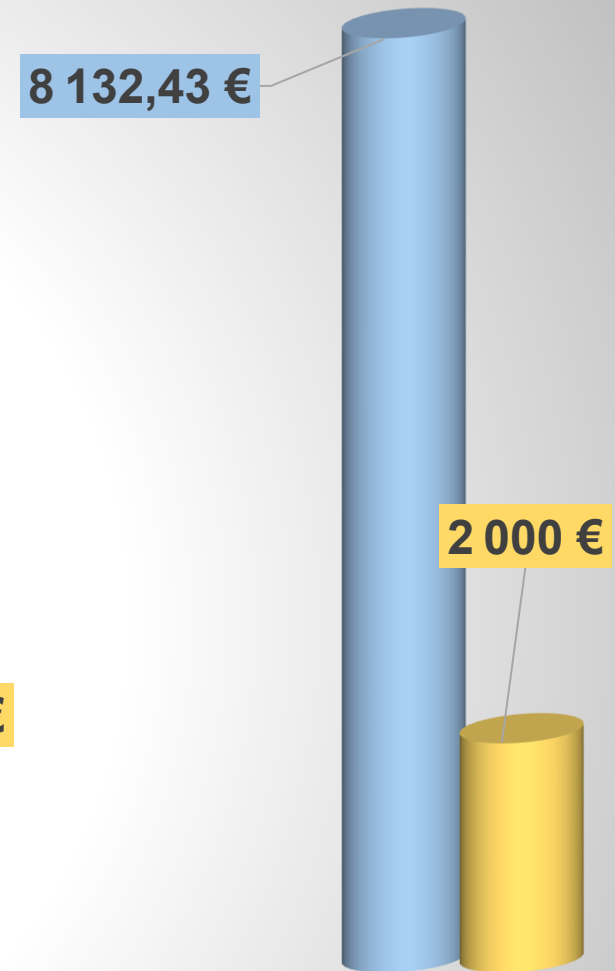
Divers



Textiles



Intérêts bancaires et
régul bancaires



Créances

■ Réalisé 2024
9 066,11 €

■ Budget 2025
2 000 €



Centre pêche
Camarguais
SPORT, PÊCHE & PASSION



Centre pêche
Camarguais
SPORT, PÊCHE & PASSION

Election

Eric Gonzalez



Centre pêche
Camarguais
SPORT, PÊCHE & PASSION

PROCEDURE OBLIGATOIRE

EN CAS DE PRISE

2025



2025

Périodes de pêche

No kill

1^{er} juin au 15 novembre

avec prélèvement 11 juillet au 10 octobre

Retour des bagues au club : 1^{er} septembre
Redéploiement selon quota restant

L'arrêt des prélèvements peut être notifié
par la FFPM ou le club
selon l'épuisement des quotas

en cas de prise _ action 1

Le jour même

dès que possible avertir le CPC par SMS :

Frédéric Lerda_06 16 90 27 53 ou Serge Gadea_06 51 95 93 13

puis les contacter par téléphone le soir même

pour déclarer la prise : longueur-poids (pour contrôle des quotas)

afin de permettre au club de suivre l'évolution du quota attribué

en cas de prise _ action 2

dans les 24 heures, remplir vous-même la déclaration

Déclaration téléchargeable sur le site du club :

<https://centrepêcheacamarguais.sportsregions.fr>

Attention : mettre la position GPS

Avec

L'original à FRANCE AGRIMER, cf diapo suivante

Une copie à Mme Simone FALCE simone.falce2008@gmail.com / T° 06 80 38 88 91

Une copie au club contact@clubcpc.fr

Une copie à garder par vous-même

en cas de prise _ action 3

dans les 24 heures, remplir vous-même la déclaration

Envoi de l'original à FRANCE AGRIMER,
en agrafant la bague à l'endroit indiqué

Envoyer la déclaration avec la bague

en courrier suivi ou A/R

Garder précieusement pour avoir un justificatif en cas de non-réception à :
France Agrimer,

Unité des journaux de bord 12 rue Henri Rol-Tanguy, TSA 20002
93555 Montreuil-sous-Bois Cedex

Si une déclaration est faite à FRANCE AGRIMER sans information au club
et à la FFPM, le responsable ne pourra pratiquer qu'en No Kill la saison
suivante (décision FFPM).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des pêches
maritimes

DÉCLARATION DE DÉBARQUEMENT DE THON ROUGE DANS LE CADRE D'UNE PÊCHE DE LOISIR

Arrêté du 26 mars 2025 relatif aux conditions d'exercice de la pêche de loisir
réalisant des captures de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan
pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée pour
l'année 2025

Cette déclaration doit être envoyée dans les 48 heures suivant le débarquement à
FranceAgriMer,

Unité des journaux de bord,

12, rue Henri-Rol-Tanguy, TSA 20002

93555 Montreuil-sous-Bois Cedex.

Une copie de cette déclaration doit être envoyée à la fédération ou à la Direction interrégionale
de la mer auprès de laquelle la bague de marquage a été obtenue.

cerfa

N°14938*14

IDENTIFICATION DU PÊCHEUR DÉCLARANT

Nom, prénom : _____

N° et voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fixe

Mobile

Mél : _____

IDENTIFICATION DU NAVIRE

Nom du navire : _____

N° immatriculation : _____ Quartier d'immatriculation : _____

Pavillon : _____

Indicatif radio (si existant) : _____ ; Longueur hors tout (m) : _____ ; Jauge : _____ ; Puissance : _____

N° d'autorisation de pêche : _____

Propriétaire ou Armateur (si différent du déclarant)

Nom, prénom ou Raison sociale : _____

N° et voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
fixe *mobile*

Mél : _____

DESCRIPTION DES CAPTURES (AVEC BAGUE DE MARQUAGE OU CAPTURE MORTE ISSUE DU PECHER-RELACHER)

Poids (kg) : _____ Longueur⁽¹⁾ (cm) : _____

N° de la bague de marquage ⁽²⁾ : _____ Date de la capture : _____

Lieu de la capture : _____ Date de débarquement ⁽²⁾ : _____

Lieu de débarquement ⁽²⁾ : _____

Code postal du lieu de débarquement ⁽²⁾ : _____

Technique de pêche (préciser ici s'il s'agit d'une capture morte issue du pêcher-relâcher) : _____

(1) : La mesure de la longueur est effectuée conformément à l'article 10 du règlement (CE) n° 520/2007 du 7 mai 2007 : « mesure en longueur fourche, c'est-à-dire la distance en projection verticale entre l'extrémité de la mâchoire supérieure et l'extrémité du rayon caudal le plus court ».

(2) : non concerné pour le cas d'une capture morte dans le cadre du pêcher-relâcher.

MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de FranceAgriMer.

PIÈCE À JOINDRE À VOTRE DÉCLARATION

Joindre impérativement la bague de marquage afférente avec son numéro lisible et sans la tige (hors pêcher-relâcher)



ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e), _____
autorise l'administration à porter à la connaissance de la Fédération française des pêcheurs en mer, de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, de la Fédération française des pêches sportives, de la Fédération française d'études et de sports sous-marins, du Collectif des opérateurs et marins professionnels azuréens et de la Fédération nautique de pêche sportive en apnée, les informations contenues dans la présente déclaration.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire et dans la pièce jointe à celui-ci.

Fait le

Signature du **pêcheur déclarant** (obligatoire) :

Signature ou cachet du Président de club (facultatif) :

RÉSERVÉ À FRANCEAGRIMER – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE RÉCEPTION : ____ / ____ / ____ ; DATE DU CACHET DE LA POSTE : ____ / ____ / ____ ; N° D'ENREGISTREMENT : _____

Fin de la période de pêche

- ✓ Si vous ne l'avez pas fermée, il faudra rendre la bague le 1 septembre, puis dans la semaine de la fermeture en cas de réattribution.

Elle devra être propre sans traces, sans la plier.

- ✓ Envoyez votre bague au club par la poste en suivi ou recommandé,
- ✓ Apportez votre bague au club aux heures qui seront précisées,
- ✓ Mettez la bague dans une enveloppe à votre nom et déposez la dans la boîte aux lettres du CPC.

**OBLIGATION : à la date fixée par la FFPM,
soit le 15 OCTOBRE 2024 au plus tard**

Sinon pénalisation pour le club mais aussi pour vous-même



Centre pêche
Camarguais
SPORT, PÊCHE & PASSION

LE GRAND PRIX DE PORT CAMARGUE



25, 26 & 27 Juillet 2025

GRAND PRIX DE PÊCHE DE PORT-CAMARGUE

Programme

Vendredi 25 juillet :

- A partir de 14 h accueil des bateaux et vérifications techniques
- 18h 30 Briefing général
- 19h 30 Apéritif offert par le Centre de Pêche Camarguais

Samedi 26 juillet :

- A partir de 6h Petit déjeuner, Sardines, Glace
- 07h 15 Court briefing de la journée
- 07h 30 Départ des bateaux
- 17h 00 Levée des lignes
- 18h 30 Bilan de la journée
- 19h 30 Apéritif, repas avec vin compris et animation musicale

Dimanche 27 juillet :

- A partir de 6h Petit déjeuner, Sardines, Glace
- 07h 15 Court briefing de la journée
- 07h 30 Départ des bateaux
- 16h 00 Levée des lignes
- 18h 30 Remise des prix
- 19h 00 Apéritif offert par le Centre de Pêche Camarguais

FICHE D'ENGAGEMENT
GRAND PRIX DE PORT CAMARGUE
DU 25 AU 27 JUILLET 2025



Nom du bateau				
Port d'attache				
Dimensions bateau	Largeur :		Longueur :	

ÉQUIPAGE				
	Nom	Prénom	N° licence	Club
Capitaine				
Équipier 1				
Équipier 2				
Équipier 3				
Numéro de téléphone du Capitaine				
Mail du Capitaine				

Inscription obligatoire pour les enfants > 10 ans

SARDINES			
Nbre de caisses (10 kilos) congelées pour les 2 jours		30 € / caisse	

ENGAGEMENT	
Inclus dans l'inscription : Les petits déjeuners + 1 pack d'eau par bateau	
Engagement équipage	100 €

REPAS & ANIMATIONS DU SOIR	Nombre Participants	Tarif par personne	Montant
Inscription apéritif du 25/07		Offert CPC	
Inscription repas du 26/07 soir		28 €	
Inscription apéritif du 27/07		Offert CPC	

Total Sardines + Engagement + Repas				
-------------------------------------	--	--	--	--

L'inscription ne sera validée qu'après réception de la fiche complétée, accompagnée du règlement
Inscription limitée à 40 bateaux - Date limite d'inscription 18/07/2024

Contacts : **Centre Pêche Camarguais 5 quai Bougainville 30240 Le Grau-du-Roi**
Tél **Bruno LACROIX : 06-25-80-78-95** Mail contact@clubcpc.fr

En cas d'annulation du concours pour raisons sanitaires et/ou de force majeure, le CPC remboursera les inscriptions

Le capitaine déclare avoir pris connaissance des différents règlements et s'engage à les respecter

Date : Signature :

ZONE DE PECHE CHASSE / BROUME

A : 43°24'00" N - 3°53'00" E

B : 43°00'00" N - 3°53'00" E

C : 43°00'00" N - 4°32'00" E

D : 43°18'00" N - 4°32'00" E

